

TAXE DE SEJOUR

A l'attention des propriétaires loueurs de meublés saisonniers,

Grâce à votre mobilisation et votre dynamisme, la destination Vallée de l'Hérault a pu maintenir son attractivité malgré la pandémie en cours. **Nous vous remercions de faire vivre ce territoire au quotidien !**

En tant qu'hébergeur, vous êtes soumis à la collecte, à la déclaration et au reversement de la taxe de séjour. Cette précieuse contribution nous permet de mener des missions de mise en tourisme et de promotion de notre destination.

L'an dernier, de nombreuses actions à destination des populations locales et des visiteurs ont pu être réalisées, par exemple : accueils presse, co-organisation de la Fête de la Nature, soutien aux soirées Place au Terroir, campagnes de communication digitale... L'ensemble de nos actions sont détaillées dans le rapport d'activité annuel de l'Office de Tourisme qui sera publié au Printemps prochain.

En 2022, la télécote de la taxe de séjour évolue : auparavant effectuée par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, elle est désormais gérée par l'Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert Vallée de l'Hérault.

- **PAIEMENT 2021** : Vous avez jusqu'au **15 mars 2022** pour vous acquitter de la taxe de séjour 2021. L'email de connexion utilisé pour votre compte est : peira.e.terra@free.fr
- **PAIEMENT 2022** : La taxe de séjour est comme prévu par le Conseil départemental **majorée des 10 % de part départementale à partir du 1^{er} juin**. Important : Pensez à intégrer ce montant à la taxe réclamée à votre clientèle. Pour les règlements par chèque, indiquer l'ordre "Régisseur de recettes taxe de séjour".

Autre évolution : Le reversement 2022 sera effectué en 3 fois, aux échéances suivantes :

Période de collecte (avec déclaration mensuelle)	Date limite de reversement et déclaration
Du 1er janvier au 30 avril	Jusqu'au 15 mai
Du 1er mai au 31 août	Jusqu'au 15 septembre
Du 1er septembre au 31 décembre	Jusqu'au 15 janvier N+1

Dans la délibération du Comité de Direction du 15 décembre 2021 en annexe concernant la collecte de la taxe de séjour par l'Office de Tourisme, vous trouverez toutes les informations relatives à ces modifications.

LES DÉCLARATIONS ET PAIEMENT SE FONT EN LIGNE SUR :

<https://taxe.3douest.com/valleehernaut.php>.

Vous devez compléter le registre de déclaration et indiquer **si vous louez via un opérateur numérique intermédiaire de paiement ou si vous n'avez pas loué**.

Pour vous aider dans votre déclaration :

- **Vous louez en direct** : vous devez saisir vos déclarations via l'onglet « saisie manuelle du registre ».
- **Vous louez via une plateforme intermédiaire de paiement** (ex. Airbnb, Gites de France) : Ouvrez l'onglet « déclaration » **puis renseignez le calendrier « Location via un tiers collecteur »**. Vous pouvez y effectuer une déclaration simplifiée en renseignant uniquement la période de commercialisation de votre bien sur les plateformes concernées.

Ces deux saisies sont cumulatives en cas de gestion mixte.

Si vous n'avez reçu aucun client au cours de cette période, nous vous remercions de l'indiquer :

- **Vous n'avez pas eu de locataires** : effectuez une déclaration à zéro via le bouton « Je n'ai pas loué » pour tous les mois concernés
- **Votre logement était fermé** : renseignez une période de fermeture via le menu « Hébergement »

N'oubliez pas de **valider vos déclarations** pour finaliser.

Vous rencontrez des difficultés de connexion ou de saisie ? N'hésitez pas à contacter l'assistance en ligne 3D Ouest aux coordonnées suivantes :

- Mail: support-taxedesejour@3douest.com
- Téléphone: 02 56 66 20 05
- Du lundi au vendredi 8h30-12h & 13h30-18h

Pour toute autre demande, notre équipe se tient à votre disposition par téléphone au 04 67 57 58 83 ou par mail à taxesejouroti@saintguilhem-valleeherault.fr.

Votre contact : Angéline Seylle

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, *Monsieur BOMY*, nos sincères salutations.

Service taxe de séjour
3, parc d'activités de Camalcé 34150 GIGNAC
Tél : 04 67 57 58 83
taxesejouroti@saintguilhem-valleeherault.fr

Claude Carceller
Président de l'Office de tourisme Saint-Guilhem-le-Désert Vallée de l'Hérault